

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers en exercice : 0
Reçu en Préfecture le :

Date de mise en ligne :

certifié exact,

***Séance du mardi 1 octobre
2024
D-2024/292***

Aujourd'hui 1 octobre 2024, à 14h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Etaient Présents :

Excusés :

Prévention et Promotion de la Santé. Soutien aux initiatives en faveur de la santé. Adoption. Autorisation.

Madame Sylvie JUSTOME, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Depuis plusieurs années, la Ville de Bordeaux intègre dans sa politique de Santé Publique, des projets visant à permettre de renforcer le pouvoir d'agir et le bien être des personnes qui traduisent un des axes de notre contrat local de santé en cohérence avec notre plan de mandature qui est de favoriser l'émancipation tout au long de la vie.

Avec le conseil local de santé mentale, nous soutenons les associations qui œuvrent à déstigmatiser et à améliorer la santé des Bordelais, les trois associations suivantes sont concernées par cette aide :

L'association de gestion des Centres Psychanalytiques de Consultations et de Traitement (CPCT), propose un accueil santé aux adultes et jeunes adultes souffrant de détresse psychique génératrice de précarité sociale et inversement. L'association travaille en réseau avec de nombreux partenaires : Mission locale, France travail, Espace santé étudiant, centre médico psychologique...

Le soutien accordé à ce projet est de 2 000 euros.

La compagnie Ockhman, compagnie de théâtre bordelaise, organise dans le cadre des Semaines d'Information sur la Santé Mentale au mois d'octobre le festival Menthalo. Cet événement vise la sensibilisation du grand public et la déstigmatisation de la santé mentale. Seront présents les professionnels, les artistes engagés, les personnes concernées.

Le soutien accordé à ce projet est de 2 000 euros.

Le Groupe d'Entraide Mutuelle Jeunes de Bordeaux, organise sur la thématique de l'alimentation saine et durable des ateliers à destination des jeunes en souffrance psychique. Ces ateliers ont pour objectifs de favoriser une meilleure alimentation, lutter contre la précarité alimentaire, favoriser l'autonomie des jeunes, renforcer le pouvoir d'agir, créer un lien social au travers de repas partagés.

Le soutien accordé à ce projet est de 3 000 euros.

En lien avec les missions de promotion de la santé inscrites dans le Contrat Local de Santé, sont soutenues trois associations suivantes :

La diagonale des rêves organise une collecte de fonds pour l'association Aladin en organisant une course qui parcourt plusieurs communes de la métropole, dont Bordeaux. L'association Aladin a pour objectifs de réaliser les rêves des enfants gravement malades et de participer à l'amélioration de leurs conditions de séjour à l'hôpital.

Le soutien accordé à ce projet est de 600 euros.

L'association Aquitaine Obésité accompagne les personnes concernées par l'organisation d'actions favorables à la santé des personnes concernées par l'obésité ou en surpoids en proposant des séances de sport adapté à faible coût, des séances de bien être, des ateliers culinaires et de dégustation.

Le soutien accordé à ce projet est de 1 900 euros.

L'association PENI BEFFALAN contribue au bien être des personnes atteintes d'un cancer afin qu'elles aient les armes pour être actrices de leur guérison. Pour cela sont organisées des après-midis récréatives en faveur des personnes en parcours de soin.

Le soutien accordé à ce projet est de 500 euros.

En complément de certaines subventions, des aides indirectes (services et prestations matérielles, prêts de salles, de matériels, supports de communication...) pourront être mises en œuvre pour la réalisation des actions des associations concernées. A titre d'information, pour l'année 2022, les organismes ci-dessus ont bénéficié de différentes aides en nature de la Ville de Bordeaux dont valorisation s'est élevée à :

- Compagnie d'Ockham : 236 euros
- Association de gestion des centres psychanalytiques (CPCT) : 18 euros

Ces montants ne seront définitivement consolidés que dans le cadre de l'adoption du Compte Administratif 2024, au regard du périmètre réel des aides effectivement accordées pour l'exercice 2024 et de leur valorisation actualisée.

Ces dépenses sont envisagées sur les crédits disponibles et déjà prévues au Budget de l'année 2024 Prévention de la Promotion de la Santé – Compte 65748 fonction 283.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Verser ces subventions aux organisations comme indiqué au sein du présent rapport.

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 1 octobre 2024

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Sylvie JUSTOME